

CONDITIONS GÉNÉRALES DE VENTE

Prestations de services et actions de formation

1. PRÉAMBULE

Toute commande implique l'adhésion pleine et entière du client aux présentes Conditions Générales de Vente (CGV) de TRAFIC D'INFLUENCE, ci-après dénommé « le Prestataire ».

Si l'une quelconque des clauses des présentes CGV devait être déclarée nulle ou inapplicable, les autres dispositions conserveraient leur pleine force et portée.

2. CHAMP D'APPLICATION

Les présentes CGV s'appliquent à l'ensemble :

- Des prestations de services (création de sites internet, référencement, accompagnement digital, maintenance, hébergement, etc.) ;
- Des actions de formation professionnelle, réalisées en présentiel ou à distance.

3. FORMATION DU CONTRAT

Toute commande donne lieu à l'émission d'un devis, valable pour la durée indiquée sur celui-ci.

Le contrat est réputé formé à réception du devis signé, portant la mention « Bon pour accord ».

Pour les actions de formation professionnelle, une convention de formation est établie conformément aux articles L.6353-1 et suivants du Code du travail.

La convention de formation précise et complète les modalités contractuelles applicables aux formations.

4. PRIX ET MODALITÉS DE PAIEMENT

Les prix sont indiqués en euros, hors taxes (HT) et toutes taxes comprises (TTC).

Sauf disposition contraire prévue au devis ou dans la convention de formation :

- Le règlement est exigible à réception de facture ;
- Pour les formations, en cas de prise en charge par un OPCO, il appartient au client de s'assurer de la bonne fin du paiement ;
- En cas de refus total ou partiel de financement, la part non prise en charge reste due par le client.

5. ANNULATION – REPORT – RÉSILIATION

5.1 Prestations de services ponctuelles

Toute annulation ou résiliation d'une prestation de services ponctuelle par le client doit être notifiée par écrit.

- En cas d'annulation avant le démarrage de la prestation : une indemnité forfaitaire de 30 % du montant HT de la prestation pourra être facturée.
- Si la prestation a déjà commencé, la totalité de la prestation est due.

5.2 Prestations d'accompagnement, de maintenance ou d'hébergement

Dans le cas des prestations d'accompagnement, de maintenance, d'hébergement ou de services récurrents, le contrat est conclu pour une durée initiale minimale de douze (12) mois, sauf disposition contraire prévue au devis ou au contrat spécifique.

À l'issue de cette période initiale, le contrat est renouvelé par tacite reconduction, par périodes successives d'un (1) an, dans la limite maximale de trois (3) ans, sauf résiliation par l'une ou l'autre des parties.

La résiliation devra être notifiée par écrit, par lettre recommandée avec accusé de réception ou par tout autre moyen permettant de justifier de la date de réception, au plus tard un (1) mois avant l'échéance de la période en cours.

5.3 Actions de formation

Pour les actions de formation professionnelle, les conditions d'annulation, de report et de résiliation sont celles prévues dans la convention de formation signée entre les parties.

Toute formation commencée est due dans son intégralité, sauf disposition contractuelle contraire.

6. MODALITÉS D'EXÉCUTION ET DÉLAIS

6.1 Prestations de services

Les délais d'exécution des prestations sont indiqués à titre indicatif dans le devis ou convenus d'un commun accord entre les parties.

TRAFIC D'INFLUENCE s'engage à informer le client de tout événement susceptible d'avoir un impact sur le calendrier initial.

Le Prestataire ne saurait être tenu responsable des retards résultant :

- D'un manquement du client à ses obligations (retard de transmission d'informations, contenus ou validations) ;
- D'un cas de force majeure ;
- Ou de toute circonstance indépendante de sa volonté.

6.2 Actions de formation

Pour les actions de formation, les modalités d'exécution (dates, durée, lieu, horaires, modalités pédagogiques) sont précisées dans la convention de formation signée.

Toute modification fait l'objet d'un accord préalable entre les parties.

7. OBLIGATION DE MOYENS

TRAFIC D'INFLUENCE est tenu à une obligation de moyens dans l'exécution de ses prestations et actions de formation.

8. RESPONSABILITÉ ET ASSURANCE

Le Prestataire est assuré au titre de sa responsabilité civile professionnelle pour l'ensemble de ses activités.

Sa responsabilité ne saurait être engagée en cas de force majeure ou de faits indépendants de sa volonté.

9. PROPRIÉTÉ INTELLECTUELLE

Les livrables, créations, supports et contenus réalisés restent la propriété de TRAFIC D'INFLUENCE jusqu'au paiement intégral des sommes dues.

Les supports pédagogiques de formation demeurent la propriété exclusive de l'organisme de formation et ne peuvent être reproduits, diffusés ou exploités sans autorisation écrite préalable.

10. CONFIDENTIALITÉ

Les parties s'engagent à conserver confidentielles les informations échangées dans le cadre de l'exécution des prestations ou formations, pendant toute la durée du contrat et pour une durée de deux (2) ans après son expiration.

11. PÉNALITÉS DE RETARD

Conformément à l'article L.441-10 du Code de commerce, tout retard de paiement entraîne, de plein droit et sans mise en demeure préalable :

- L'application de pénalités de retard calculées sur la base de trois (3) fois le taux d'intérêt légal en vigueur ;
- Le paiement d'une indemnité forfaitaire pour frais de recouvrement d'un montant de quarante (40) euros.

Lorsque les frais de recouvrement exposés sont supérieurs au montant de cette indemnité forfaitaire, le Prestataire se réserve le droit de demander une indemnisation complémentaire, sur justification.

12. DONNÉES PERSONNELLES

Les données personnelles collectées sont traitées conformément à la réglementation en vigueur et utilisées exclusivement pour la gestion administrative, commerciale et pédagogique des prestations et formations.

13. HIÉRARCHIE DES DOCUMENTS CONTRACTUELS

En cas de contradiction entre :

- Le devis,
- Les présentes CGV,
- Et la convention de formation,

La convention de formation prévaut pour les actions de formation professionnelle.

14. DROIT APPLICABLE ET LITIGES

Les présentes CGV sont soumises au droit français.

En cas de litige non résolu à l'amiable, les tribunaux de Mâcon seront seuls compétents.